

A N N O N C E S,
ARTICLES ET AVIS DIVERS.

NOUVELLES POLITIQUES.

Extrait d'une lettre de Liege aux rédacteurs, du 3 avril:

„ *Paulo majora canamus* : Quittons l'ironie, messieurs; & parlons sérieusement. Puisque vous avez la bonhomie de vous intéresser encore à la conservation des mœurs publiques, vous ne ferez donc pas fâchés d'apprendre qu'il se trouve encore dans notre clergé des ministres respectables, qui, loin de marcher dans les voies de l'iniquité & de suivre le torrent dangereux de l'exemple, ont le courage de lutter presque seuls contre des vices, que la frivolité, que la licence du siècle a presque érigés en vertus. Ce sont nos curés, cette portion du clergé, qui au milieu de la corruption générale, a su se préserver par-tout du scandale, & en conservant toute la pureté primitive des mœurs évangéliques, mériter encore la vénération des peuples.

„ Ces dignes pasteurs ne se sont pas contentés de gémir en silence sur les nouvelles causes de dépravation, qui depuis un an s'étoient propagées dans cette ville, avec la rapidité la plus alarmante. Il est des occasions où le zèle ne peut rester muet; — *la foi qui n'agit point, est-ce une foi sincère?* Ils se sont donc assemblés, & ils ont projeté de s'adresser à notre Prince-Evêque, pour qu'il les autorisât à user des moyens que la religion a laissés dans les mains de ses ministres, pour mettre un frein aux désordres, que les moyens humains n'ont plus le pouvoir d'arrêter. Leur requête étoit conçue dans les termes les plus forts & les plus énergiques; six d'entre eux, le doyen à leur tête, furent députés pour la présenter au Prince. Ils demandèrent même & ils obtinrent la permission de la lui lire, afin de pouvoir satisfaire aux objec-

nous, que S. A. trouveroit bon de leur faire. Voici, messieurs, cette requête ; jugez & que vos lecteurs honnêtes jugent par eux-mêmes, si l'on en peut faire de solides.

Monseigneur,

„ De tous les tems, les curés, dans des cas urgens, eurent recours à leur Evêque, pour en être secondés ; & c'est ce qui amène aujourd'hui les curés de cette ville à vos pieds, Monseigneur, pour intéresser votre religion & réclamer votre appui.

„ Il doit être connu à V. A. combien l'histriionisme a gagné dans notre cité depuis la fatale érection du théâtre. C'est là l'époque de la décadence des mœurs & du triomphe du libertinage.

„ Ce théâtre même, dont l'innocence & la sainte pudeur ont eu également à souffrir (1), & contre lequel le zèle des pasteurs, éclairé par des faits multipliés, ne cesse de se recrier, ne suffit pas aujourd'hui à l'insatiable volupté. Il s'est élevé depuis un an, au milieu des calamités publiques, une jeunesse effrénée, qui, montée d'abord sur des tréteaux dans un grénier, s'est exercée dans l'art funeste de fomenter les passions & d'attiser le feu dévorant de l'impureté.

„ Enhardie par les applaudissemens de l'imbécille frivolité, cette troupe d'efféminés s'est bientôt partagée en deux bandes, d'où va se proviener, dit-on, une troisième branche. Un de leurs répairs est même établi sur les immunités ecclésiastiques, comme pour braver le bras séculier sous l'égide des sacrés canons. Les comédiens de profession ont accueilli ces adeptes ; ils ont couronné celui d'entre eux qui réussissoit le mieux dans le mimisme, & le lâche ! n'a pas rougi de figurer sur leur théâtre ! L'honneur Liégeois en a gémi : mais l'infamie, que l'antique & loyale vertu des bons citoyens, que l'Eglise même & les Saints Peres ont attachée à cette odieuse profession, est déjà tellement effacée dans l'esprit de nos jeunes gens,

(1) On y joue des pièces proscrites ailleurs ; *Figaro, Tarare, l'Inconséquens*, &c. & d'autres vilénies & impiétés semblables.

que l'on peut présager indubitablement qu'avant l'année révolue toutes ces troupes se trouveront indistinctement mêlées & confondues, & que Liege ne fera plus qu'une licentieuse Corinthe.

„ Quoique le bonheur & la tranquillité publique soient intimement liés à la religion & aux mœurs, nous ne parlerons pas, Monseigneur, des maux temporels, qui résulteront infailliblement de cette licence. Le luxe, la fainéantise, le dépérissement du commerce, la ruine des familles, les vols domestiques, les alliances flétrissantes, les divorces, la scélératesse..... Nous laissons tous ces objets à l'animadversion du gouvernement politique, qui ne peut qu'en être alarmé (1), & faisant abstraction de la personne du Prince, que nous révérons, nous n'envisageons ici que celle du respectable Pontife qui nous a confié le soin d'une portion du troupeau, dont il a à répondre.

„ C'est sous cet unique point de vue, que nous avons l'honneur de lui observer, que ces spectacles sont une source de scandales, de débauche, de divisions de familles & de prostitutions; que tous les devoirs de chrétiens, de paroissiens, de parens, d'époux y sont foulés aux pieds; que les saints jours y sont profanés; que les crimes les plus honteux n'y paroissent plus que des foibleesses, & pour tout dire en un mot, que le vice y est arboré, pour servir d'exemple; & que la sainte loi de Dieu, que Dieu lui-même n'est plus qu'un objet de risée, d'insulte & de blasphème. Ce groupe fait frémir. Il n'est cependant pas surchargé, & nous pouvons en administrer des preuves de fait dans le plus grand détail.

„ Il est donc plus que tems, à l'approche de la solennité de la Pâque d'opposer une puissante digue à ce débordement funeste.

„ Les sacrés canons & nos principes théologiques excluent de la participation des sacremens les comé-

(1) Mrs. les Curés auroient pu alléguer pour preuve ce qui est arrivé en Hollande, il y a quelques années. Quatre théâtres bourgeois s'étoient établis à Leyde; les suites en devinrent si effrayantes, pour la tranquillité de l'Etat & pour le maintien des mœurs, que L. H. P. déférèrent sans peine aux représentations des ministres, & les supprimèrent.

diens de profession qui refusent de renoncer au théâtre. Ne doit-on pas regarder cette troupe naissante sous un aspect aussi infame, non moins dangereux & plus contagieux encore ? Et n'est-il pas expédient pour la gloire de notre Dieu, pour la consolation des parens désolés (1), pour le maintien des mœurs, & pour l'honneur d'un gouvernement ecclésiastique, de ranger ces éhontés baladins dans la même catégorie, & de les priver de la communion paschale, s'ils ne viennent à résipiscence ?

„ Pour ce qui concerne le sacré Tribunal de la Pénitence, nous avons des regles, & nous pouvons les suivre, sans avoir à rendre compte, qu'à celui qui jugera les justices.

„ Il n'en est pas de même de la Communion Paschale. Pour nous soustraire à des désagrémens infinis, dans le remède que la religion nous suggere, nous avons besoin de l'autorité de V. A., autorité d'autant plus efficace pour opérer le bien, qu'elle réunit en elle les deux puissances. »

„ C'est pourquoi nous la supplions humblement, pour qu'en sa qualité d'Evêque, elle fasse publier, le dimanche de la Passion de cette année (2), un mandement, ou un ordre par écrit, qui autorise les curés à refuser la communion Paschale, aux suppôts de ces théâtres bourgeois, à moins qu'ils ne fassent conster de leur résipiscence, & à agir à leur égard, comme ils font en droit de le faire, à l'égard des comédiens de profession.

„ Ce sera le moyen d'arrêter le cours du mal, & c'est la grace que nous demandons avec la plus vive instance, pour l'avantage temporel & spirituel de nos ouailles, pour l'acquit de notre conscience, & pour l'honneur de la religion, qui attend ce coup de vigueur de la part de ses ministres, “ &c. Ainsi, &c.

Ainsi fait & arrêté unanimement dans l'assemblée générale des Curés du Concile de Liege, le 20 mars 1789.

(1) On voit des écoliers quitter le Collège, on voit des peres de famille négliger leur profession & leurs soins domestiques, pour se jeter dans le mimisme.

(2) Ce jour-là même cependant on a représenté sur le théâtre de la Cathédrale ; la foule étoit immense ; il y avoit au moins 80 carrosses.

« Avouez, messieurs, que c'est là le langage vraiment apostolique, & qu'on devoit en attendre un succès aussi prompt que complet. Cependant cette première requête étoit restée sans réponse; vous le savez, messieurs; les meilleures intentions des princes sont souvent éludées. Il ne manque jamais d'hommes intéressés aux désordres qui arrêtent les plus salutaires résolutions, en faisant naître de vains obstacles, des terreurs chimériques; & on aura sans doute contrebalancé la piété de notre Prince-Evêque, par l'épouvantail de nos libertés, quoique ce soit vraiment dans les matières ecclésiastiques, qu'il a les pouvoirs les plus étendus. Mais les curés ne se sont pas rebutés; ils ont retourné le 2 de ce mois chez S. A., & lui ont présenté une seconde requête aussi urgente & plus raisonnée que la première. Les débats ont été vifs; le doyen & les curés se sont exprimés avec une véhémence & une énergie que le zèle seul peut inspirer. Ce doyen sur-tout, qui réunit la science à une longue expérience, a parlé comme un Athanase; & toutes les honnêtes gens espèrent que cette seconde démarche ne sera pas infructueuse. On le croit d'autant plus que l'on vient de convoquer aujourd'hui chez Mgr. le grand-vicaire, les plus zélés, les plus ardens de ces pasteurs, leur doyen, Mr. Legipont curé de St. George, celui de St. Thomas, celui de Ste. Aldegonde secrétaire du concile, & tous les membres du syndic. »

P. S. En ce moment j'apprends que les curés ont lieu d'être satisfaits. Je vous ferai passer les détails incessamment.

ANNONCES PARTICULIÈRES.

ORBAN, Parfumeur & Epicier rue du Pont - d'Isle à Liege, prévient les personnes qui n'ont pu être servies chez lui de l'excellent Vinaigre Romain du Sr. MAILLE, pour blanchir & conserver les dents cariées, en raffermissant les gencives; de celui de Storax, de Crème de Vinaigre, pour blanchir le visage, qu'il vient d'en recevoir une forte partie qui ne le laissera plus en défaut; ainsi que de celui de rouge qui imite à s'y tromper la belle couleur naturelle. Chaque bouteille de ce dernier est accompagnée d'une fiole de mille

peut être absolument nécessaire pour l'essuyer ou l'adoucir, quant on en a trop pris. L'avantage de cette fiole ne s'y trouve pas lorsqu'on les achète chez ceux qui les fabriquent ou qui ne le reçoivent pas directement de l'Auteur. Il a en outre reçu du même magasin, du Vinaigre de Table à l'Esiragon à 38 sous, aux fines Herbes, Ravigotte & Baume à 50 sous la boueille, peinte de Paris. Moutarde délicate, aux fines Herbes, aux Capres, & Anchoix à la ravigotte, & à l'esiragon; ces différentes Moutardes sont de 25 sous le pôt d'une livre.

Un particulier qui possède un Château situé entre Aix-la-Chapelle & Spa, à un quart de lieue de la Chauffée, bien bâti avec deux Salles; une place à manger, un Cabinet, Cuisine & Lavoir au rez de Chauffée, neuf Chambres à coucher en haut, de beaux Jardins entourés d'Etangs, des jets d'Eau, deux Fontaines d'Eau-Vive dans la Maison, Ecuries pour 12 chevaux, Remises, entouré de trois fermes & plusieurs petites Maisons, Pépinière avec plus de 20 mille Plantis, des Bosquets à l'Angloise avec des arbuttes de toutes espèces, ayant un Etoile au milieu, de 3000 Larix de plus de 30 pieds d'élévation en six rangées. Il y a plus de cent Acres de terres de 400 verges chaque, la verge de 18 pieds d'Angleterre ou environ les deux tiers en Prairies & un tiers labourables, Bois, Etangs, &c. La situation est sur une petite colline qui domine l'horizon vers l'Orient & le Midi à plus de 20 mille Anglois. Le produit en est de 120 guinées, toutes charges déduites sans compter les Bâtimens ni les Plantis de plus de 10 mille arbres & 7 à 800 arbres à fruits. On vendra le tout pour une somme de six mille guinées & une prime de cent guinées. On payera trois mille guinées comptant & les trois mille restant 2 pour cent d'intérêt les trois premières années, & 5 pour cent les années suivantes jusqu'à remboursement.

Si on préfère de louer le Bâtiment avec Remises, Ecuries, Jardins, Etangs, Bosquets, & pour deux chevaux de Prairies, pour trois ans, on le laissera avec le peu de Meubles qui y sont pour 50 louis par an, & le Locataire pourra employer les 150 louis à son entrée, en Meubles, réparations & changemens internes à sa volonté de concert avec le Propriétaire. Un jardinier Flamand qui dirige les plantis pourra entrer au service du Locataire.

Ceux qui en passant au continent voudront en avoir des éclaircissements ultérieurs, pourront s'adresser chez le Sr. Thomas BLACK, Négociant à Ostende, ou chez l'Agent en Cour Sandelin au Parc à Bruxelles, ou chez le Notaire CHAUVISTRÉE à Herve. — Le même Notaire indique à vendre une Chaudière de cuivre de 8 aines, Cuve & Refroidissoir, au jour à fixer après.

Les représentans de feu Christian Caen, sont intentionnés de vendre leurs maisonnes, & biens situés au Brilgen, sur la

grande chauffée de Limbourg, près de la barrière au bois d'Aix, consistant dans une auberge très-commode, écuries pour 40 chevaux, brasserie, grange, étables, avec 12 à 13 bonniers de prairies & terres labourables, le tout en très-bon état. Les amateurs pourront s'adresser chez le notaire & échevin St-BOUNIE, résident au dit lieu, pour en savoir le prix & conditions. On donnera toute aisance à l'acheteur, qui pourra y entrer à mai prochain. Partant.

Mr. l'Échevin DEBOUR fils, sique Curateur à la cession Jean Servais SAIVE, donne avis au public, que la vente annoncée pour le 1er. de ce mois, n'ayant pas eu lieu, on réexposera à vendre par mode de discussion devant Messieurs de la justice de Herve, mercredi huit avril à dix heures du matin les biens abandonnés par ledit SAIVE, consistant en deux maisons situées en cette ville, l'une sur le marché & l'autre dans la rue Delvaux, la première très spacieuse avec une grande Cour, porte-cochère, belle Ecurie, beau Jardin & tous les bâtimens nécessaires à la fabrique de draps; *item* deux Prairies dont une de trois journaux située sous Herve, & l'autre d'environ cinq journaux, au Chesserout Ban-de-Herve, le tout aux conditions à prélire Partant &c.

« A vendre à la main une très belle terre appelée Opho-
 « tein, étant un fief situé, près de Rolduc au Banc de Mork-
 « tain, & consistant en une bonne Maison, Ecuries, Gran-
 « ges, Terres labourables, Prairies &c. Mesurant environ
 « 82 bonniers & 7 & demi grandes Verges, en outre un
 « Bois y appartenant de la grandeur d'environ 24 arpens &
 « de 116 verges, tous bois de Chêne. Les Amateurs sont
 « priés de s'adresser à M. Jacques CALCKBERNER, Négoc-
 « ciant à Maesricht. »

Voyage, ou pays de Bambout, suivi d'observations inté-
 ressantes sur les castes Indiennes, sur la Hollande & sur l'An-
 glettre; in-8vo. Bruxelles, 1789. — Le Dépositaire, ou Choix
 de lettres sur différens sujets; par une société des gens-de-let-
 tres & de gens du monde; 2 vol. in-12, Bruxelles, 1739. —
 Vie privée du cardinal Dubois, premier ministre, archevêque
 de cambray; &c. in-8vo, Londres, 1789, avec son portrait.
 — La Vraie Grandeur, &c. in-8vo, par Darnaud; Paris,
 1789. — Mémoires authentiques & intéressans, ou Histoire des
 Comtes Struensée & Brandt; in-8vo, Londres, 1789, avec
 son portrait. — Etrennes financières, ou Recueil des matieres
 les plus importantes en finances, banque, commerce, &c.
 première année, 1789, avec le portrait de M. Necker; in-8vo.
 — La Monarchie parfaite, ou l'Accord de l'autorité d'un mo-
 narque, avec la liberté de la nation qu'il gouverne; discours,
 in-8vo., Geneve, 1789. — Ce qu'on n'a point dit. Lettres

véhémentes. La première, au clergé par un ancien prélat ; la seconde, à la noblesse par un gentilhomme citoyen, la troisième, au tiers-état, par un franc-bourgeois ; in-8vo, 1789. — Des Droits & des Devoirs du citoyen, par M. l'abbé de Mably ; in-12, Kell, 1789. — La Constance dans l'adversité, ou Histoire de James-Vallace, traduite de l'Anglois ; 3 vol. in-12, Bruxelles, 1789. — Le Crime, ou Lettres originales, contenant les aventures de Cæsar de Perlenecourt ; par l'auteur de l'avanturier François, 4 vol. in-12, Bruxelles, 1789. — Voyage dans la Grèce Asiatique à la péninsule de Cyzique à Brusse & à Nicée, avec des détails sur l'Histoire naturelle de ces contrées ; &c. in-8vo, Londres, 1789. — Résumé Général des principaux écrits, qui ont paru à l'occasion de la prochaine tenue des états-généraux ; in-8vo, 1789. — Mémoire préliminaire sur le travail des états généraux ; par M. D... 8vo. — Tableau des Progrès de la Socie.é en Europe, traduit de l'Anglois de Gilbert-Stuard ; ouvrage contenant des recherches sur l'origine des gouvernemens, les variations des mœurs, & du système féodal ; 2 vol. in-8vo, Paris, 1789. — Le Nord du Globe, ou Tableau de la Nature, dans les contrées septentrionales, qui fait connoître la terre dans ses formes ; &c. 2 vol. in-8vo, Paris, 1789, traduit de l'Anglois de M. Pennaut. — Lettres de M. l'abbé Dominique-Sestini, écrites à ses amis en Toscane, pendant le cours de ses voyages en Italie, Sicile & en Turquie, sur l'Histoire Naturelle, l'Industrie & le commerce de ces différentes contrées, traduit de l'Italien, & enrichies des notes, par M. Pingeron ; 3 vol. in-8vo, avec figures, 1789. — Cours de Morale, fondée sur la nature de l'homme, &c. 2 vol. in-8vo ; par M. P... pasteur de... 2 vol. in-8vo ; Londres, 1789. — Traité philosophique & politique de la peine de mort, par le docteur Cam. Ciamarelli, pour servir de suite & de supplément au traité des délits & des peines du marquis de Beccaria, traduit de l'Italien, in-8vo ; Mantoue, 1789. — Essai de Théorie sur le gouvernement monarchique, in-80 ; Londres, 1789. — Essai sur l'Histoire des Comtes de Rome, des états-généraux de la France, & du parlement d'Angleterre, par M... ; 3 vol. in-8vo, Philadelphie, 1789. — Situation actuelle des finances de la France & de l'Angleterre ; in-4to, Paris, 1789. — Premières Leçons du fils aîné d'un roi ; in-8vo, Bruxelles, 1789. — D'Anarcharis, ou Lettres d'un Troubadour sur cet ouvrage suivies de deux notices analytiques ; &c. in-8vo ; Amsterdam, 1789. — Un Bon François de l'ordre des patriciens, aux bons François de l'ordre des Plébeïens ; in-8vo. — Essai sur la Secte des Illuminés ; in-8vo, Paris, 1789. — Aux Trois Ordres de la nation ; 8vo. — La Première aux Grands ; in-8vo. — Le Clergé Soumis à la corvée par les loix du royaume ; in-8vo. — Des Instructions & Elections communes entre les Trois Ordres, par M. la Crétel e ; in-8vo, 1789.

Se trouvent à Bruxelles, chez la Veuve Dujardin, Libraire, montagne de la Cour.